

ATELIER HABITANTS / EXPERTS

COMPTE-RENDU des ateliers thématiques sur la modification du PLU de Gérardmer - le 6 juillet 2021



éolis †



ici



& là



†



OBJECTIFS DE L'ATELIER	<i>p.4</i>
PARTICIPANTS HABITANTS ET EXPERTS	<i>p.6</i>
DIAGNOSTIC PARTAGÉ - L'URBANISME À GERARDMER	<i>p.8</i>
TABLES THÉMATIQUES	<i>p.12</i>
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES	<i>p. 20</i>



av.
18h30

accueil des participants, émargement, répartition sur les tables de réflexion



18h40

introduction, présentation des participants et du déroulé de la séance



19h00

atelier diagnostic partagé : l'urbanisme de Gérardmer



19h45

ateliers thématiques habitants et experts



20h30

préparation des synthèses par table par les rapporteurs



20h40

synthèses et échanges sur les propositions



21h00

conclusion et clôture de l'atelier

L'atelier de réflexion sur le PLU et plus largement sur l'urbanisme de Gérardmer fait suite aux questionnaires complétés par les Gérômois en début d'année et à la réunion publique d'information qui s'est déroulée en visioconférence le samedi 3 juillet 2021.

L'atelier a pour objectif de rassembler des citoyens et des «experts» autour d'un temps de discussion constructif sur l'urbanisme à Gérardmer. L'atelier permet de revenir sur les propositions qui ont été formulées par les Gérômois dans les questionnaires pour les mettre en débat collectivement en présence des membres de la commission PLU et du groupement d'urbanistes en charge de la modification du PLU.

Les thématiques proposées aux participants sur les tables de réflexion sont les suivantes :

- modification / révision du PLU avec l'équipe de Eolis
 - vision prospective Gérardmer 2040 avec Ici et Là
 - qualité architecturale et participation citoyenne avec l'équipe de TouT Terrain.
- Il s'agit donc de mener une réflexion à la fois sur le court et moyen terme - dans la perspective des évolutions du PLU mais aussi d'essayer de se projeter à plus long terme pour imaginer ce que pourrait être Gérardmer dans le futur.

Au terme des discussions, le «rapporteur» de chaque table vient présenter le compte-rendu des propositions qu'ils ont élaborés et la salle est appelée à réagir.

L'atelier a été animé par les membres du groupement en charge de la mission de modification du PLU de Gérardmer : Eolis, Ici et Là et TouT Terrain.

Des «experts» ont été choisis par les membres du groupement et par la commission PLU pour leurs compétences. Ils ont été invités à prendre part pour apporter leur point de vue sur les différentes thématiques ainsi que des habitants qui avaient formulé des réflexions intéressantes dans les questionnaires reçus en Mairie en février dernier.

Les experts choisis sont les suivants **V**

Pour participer à cette réunion, la commission PLU et le groupement d'urbanistes ont choisi de tirer au sort 50 représentants habitants et 10 remplaçants dans les listes d'état civil de la Commune.

Le tirage au sort a été effectué en Mairie le 17 mai 2021 en présence de Mr le Maire.

Voici la liste des personnes tirées au sort avec les 16 personnes qui ont répondu présentes et participées à l'atelier ➤

#	H	F	Nom	Prénom	Fonction	Pré s e n c e
1		1	MICHEL	Lorène	DYPTIK ARCHITECTES	1
2	1		NIEDERLANDER	Cédric	DYPTIK ARCHITECTES	1
3	1		POIZAT	Bruno	OFFICE DU TOURISME DE GERARDMER	1
4		1	GOUJARD	Virginie	ARCHITECTE	1
5		1	HUART	Anne	GERARDMER PATRIMOINE NATURE	1
6	1		VALENTIN	Jacques	GERARDMER PATRIMOINE NATURE	1
7		1	VINCENT	Laeticia	GERARDMER ANIMATION	1
8	1		GILLE	Didier	CEN LORRAINE	1

4 4

8

#	H	F	Nom	Prénom	Fonction	Pré s e n c e
1	1		KUHN	Thierry	FORMULAIRE MODIFICATION PLU	1
2	1		KRINER	Claude	FORMULAIRE MODIFICATION PLU	1
3		1	PHILIPPE	Marie-Laurence	FORMULAIRE MODIFICATION PLU	1
4		1	GUETTIER	Delphine	FORMULAIRE MODIFICATION PLU	1

2 2

4

#	H	F	Nom	Prénom	Année de naissance	Présence
1		1	ABEL DIETSCH	Adeline	1982	1
2	1		ALLIOTTI	Alan	2001	
3		1	AMET	Emilie	1985	
4	1		ANDRE	Baptiste	1985	1
5	1		ANTOINE	Nicolas	1967	1
6		1	AUBERT RIBEIRO	Fabienne	1971	
7		1	BATTAIS	Sabrina	1982	
8	1		BECKRICH	Alain	1957	
9	1		BELMAAZIZ	Kevin	1993	
10	1		BERTRAND	Regis	1970	
11	1		BONTEMPS	Emilien	1998	
12		1	BROCARD	Nathalie	1964	
13	1		BRUN PICARD	Franck	1965	
14	1		CHAPIRON	Bruno	1967	
15		1	CLAIR DEREKEL	Stéphanie	1973	1
16	1		DA SILVA	Raphaël	1981	
17		1	DELECOURT	Mélanie	1993	
18	1		DIDIER	Etienne	1951	
19	1		FEBVAY	Antoine	1987	
20		1	FERRO MERCIER	Marie Laure	1958	
21		1	FLEURANCE	Chantal	1959	
22		1	FOINANT	Denise	1949	
23		1	FREYS	Barbara	1973	1
24		1	GENELOT-MOUGENOT	Gabrielle	1982	
25		1	GOEURY / POIROT	Sophie / Grégory	1989	1
26	1		GONCALVES	Lucas	2002	
27	1		GRUNENWALD	Louis	1982	
28		1	HOBRE	Catherine	1967	
29		1	HUE BISCOS	Fabienne	1965	
30	1		IDOUX	Arnaud	1970	1
31	1		JACQUOT	Flavien	1999	
32	1		LAHEURTE	Bruno	1998	
33		1	LAURENT DUPIN	Sophie / Claude	1961	1
34		1	LEFEVRE	Bernadette	1960	1
35	1		LEJAL	Jean Philippe	1981	
36		1	MANNEBACH	Martine	1960	
37	1		MARCHAL	Jean Louis	1950	1
38		1	MEDDOUR	Fátima	1969	1
39		1	MOUGEL ep SCHMITT	Corinne	1965	
40	1		NEFF	Sebastien	1981	
41		1	NICOLAUS / LAFOUGE	Nelly / Pierre	1983	1
42	1		PERDU	Gilles	1955	
43	1		PIERREL	Gilles	1953	
44	1		ROUSSELOT	Etienne	1947	
45		1	RYBKA	Barbara	1979	
46		1	SLABY LAVAUX	Marie Noëlle	1959	
47		1	STICKER	Monique	1937	
48	1		VIRY	Claude	1939	1
49		1	VIRY PIERRAT	Melissa	2000	
50		1	VIRY THOMAS	Nadine	1963	
51		1	ABRIOUX	Jocelyne	1956	
52	1		AIGUIER	Thomas	1997	
53	1		BADONNEL	Benoit	1971	1
54		1	BEUSCART	Genevieve	1948	
55	1		BRUOT	Bastien	1999	
56		1	CAPEYRON	Charlotte	1991	
57		1	DUVOID	Maud	1985	1
58	1		JACQUES	Robert	1943	
59	1		MAKHLOUFI	Moussa	1957	
60	1		PICART	Nicolas	1971	1

30 30

1972 16

Après l'introduction et la présentation des objectifs de la séance, les habitants et experts se positionnent sur les tables pour un premier tour de table de présentation et formulent chacun leur constat sur l'urbanisme de Gérardmer par écrit sur un post-it.

Une fois les propositions rédigées l'animateur de chacune des tables en fait la lecture et positionne les post-it en fonction de la «gravité» des constats :

- « **je trouve que le PLU rend possible les projets** »
- « **je peux vivre avec** »
- « **j'ai besoin de plus de discussion** »
- « **j'y vois beaucoup de problèmes** »

Table #1 :

- « je trouve que le PLU rend possible les projets »

- «Il faudrait concilier le bien-être des habitants et l'accueil des visiteurs, pour un bien vivre ensemble avec un tourisme raisonné».

- « j'ai besoin de plus de discussion »

- «Le PLU pourrait être central pour répondre à un certain nombre de solutions. Il est nécessaire de tirer parti des erreurs du passé pour un meilleur PLU. En effet, il est ressenti que le PLU actuel comporte beaucoup de règles difficiles à interpréter, trop ou pas assez encadrées»

- «Il faudrait préserver l'environnement et le «bien vivre» à Gérardmer»

- « j'y vois beaucoup de problèmes »

- «Il est nécessaire que le PLU soit accessible à tous. Il faut ouvrir le débat pendant la révision pour obtenir un consensus du plus grand nombre»

- «L'habitat est trop dense avec de gros bâtiments sur des petites parcelles»

- «La densité est favorable pour les projets touristiques mais pas pour la préservation de l'environnement»

- «La densification devrait être différente entre les différentes zones du PLU.

Certaines zones doivent pouvoir conserver des habitations sur de grands terrains»

- «Il ne faudrait plus construire sur les coteaux»

- «La population baisse fortement alors que l'on continue à construire des résidences secondaires et de l'habitat touristique. D'où une impression d'un urbanisme non maîtrisé avec des passes droits et de nombreuses constructions de gîtes »

- «Une charte pourrait être mise en place en ce sens : le respect de l'environnement, le bien/mieux vivre et la cohabitation entre habitants et touristes»

- «Les hameaux qui sont aujourd'hui préservés (comme le Phény) doivent le rester. Il faut redonner l'envie aux gens de vivre à Gérardmer»

- «Des problèmes de nuisances sonores entre habitants et visiteurs»

- «La pression foncière est actuellement très forte sur la Commune»

- «Il serait bon de les revoir dans le cadre du nouveau PLU qui sera modernisé selon la nouvelle codification post 2016. Il sera ainsi possible de choisir les articles à réglementer ; il n'existe plus d'articles obligatoires»

Table #2 :**- « j'ai besoin de plus de discussion »**

- «TROP !»
- «Il y a trop de lits froids sur le territoire»
- «Il faudrait réduire le nombre de parcelles constructibles pour préserver des espaces verts de la destruction»
- «Il faudrait mettre en place une meilleure information sur l'urbanisme»
- «Il faudrait limiter la spéculation»

- « j'y vois beaucoup de problèmes »

- «Il faudrait arrêter de détruire les forêts pour construire des habitations et interdire les gros chalets»
- «Il y a trop de constructions à Gérardmer»
- «L'économie est problématique en général»
- «La situation et le coût des terrains posent la question de la qualité de vie à Gérardmer et de l'avenir de la jeunesse»
- «L'accessibilité et la densité sur les coteaux posent problème»
- «La qualité de vie à Gérardmer se dégrade aujourd'hui, il faudrait préserver les espaces verts et cesser les découpages parcellaires trop importants»
- «Il faudrait veiller à l'harmonie entre la ville et son environnement avec une harmonie architecturale»
- «Il faudrait remettre à l'honneur les valeurs de nos anciens : la nature, la vie en montagne, qui sont aujourd'hui bafouées».
- «Il faudrait remettre en place le rôle de l'ABF qui est le garant de l'architecture sur le territoire»
- «Il faudrait des résidences principales»
- «Les changements du paysage depuis une dizaine d'années ont été trop brutaux»

Les habitants expriment la volonté de trouver une ville «belle et harmonieuse», belle dans son environnement, valorisant les valeurs de la nature, où la vie en montagne est partagée, plutôt que les questions de style architectural, qui ont été jugées par les participants comme n'étant pas « le sujet ».

Table #3 :**- « je trouve que le PLU rend possible les projets »**

- «Il faudrait se poser la question du style des constructions»
- «Il est surprenant de constater que l'Architecte des Bâtiment de France exerce ses fonctions en autonomie sur la Commune»
- «Il faudrait prendre en compte la question des mouvements de terre sur les terrains en pente»
- «Il faudrait instaurer un droit de vue pour éviter que des constructions se fassent devant les bâtiments existants»
- «Il faudrait instaurer une distance minimale entre les constructions et une surface de terrain minimale pour une construction»
- «Il faudrait penser et valoriser à Gérardmer un développement culturel et sportif dans un environnement préservé»

- « je peux vivre avec »

- «Le PLU est un document protecteur, garde fou qui est parfois une entrave à la création architecturale»
- «La densification est nécessaire pour limiter l'étalement urbain»
- «Le centre-ville semble aujourd'hui assez préservé mais les constructions d'immeubles menacent aussi ce secteur, les secteurs à l'écart semblent eux préservés»
- «Pour se mettre d'accord sur la qualité architecturale il faudrait développer une culture architecturale et mettre en place une éducation à l'architecture à l'école»
- «La densification qu'on observe actuellement à la Rayée ou aux Xettes me paraît trop importante»

- « j'ai besoin de plus de discussion »

- «L'hétérogénéité des architectures pose question»
- «Comment limiter la densification en permettant un développement raisonné»
- «Qu'est-ce que la qualité architecturale et comment la définir ?»
- «Il faudrait limiter la progression des grands lotissements touristique et laisser place à la nature»
- «La «bétonisation» est un terme impropre, il faudrait parler de densification»
- «L'étalement urbain conduit à une augmentation de l'imperméabilisation des sols et à une diminution des terres agricoles»
- «Le PLU devrait donner une vision globale pour ce qu'on veut pour Gérardmer»





Pour les réflexions thématiques, une table était dédiée aux échanges sur la modification du PLU - qui est en cours depuis le début de l'année et sur la révision du PLU à venir.

Les réflexions ont permis d'échanger sur les modifications qui sont à l'étude par le groupement et sur celles qu'il sera possible d'engager une fois le mandataire de la mission de révision désigné.

La réflexion a permis d'identifier des articles à revoir, de réfléchir ensemble aux règles qui pourraient être mise en place et de questionner également le plan de zonage du PLU.

Les personnes présentes à cette table étaient :

- **Anne Huart**
- **Thierry Kuhn**
- **Claude Kriner**
- **Barbara Freys**
- **Nicolas Picart**
- **Baptiste André**
- **Claude Dupin**
- **Adeline Dietsch**
- **Fatima Gegout**
- **Yvan Demange**

Et la table était animée par Caroline Todesco et Aurélie Rin.

Table #1 - modification / révision du PLU

- «Il n'est plus possible de construire sur de grandes parcelles pour modérer la consommation sur les espaces»
- «Une action conjuguée du coefficient d'emprise au sol et du coefficient de végétalisation permettrait de contrôler la constructibilité sur le territoire. Des règles existent déjà en ce sens dans le PLU, elles pourraient être reprises / ajustées / affinées dans le cadre de la Modification du PLU pour être davantage restrictives»
- «Il faudrait prévoir que les nouveaux projets (à définir lesquels et dans quelles zones) prévoient la plantation d'arbres»
- «La hauteur des constructions mériterait d'être revue dans certaines zones pour permettre de conserver des cônes de vue sur la vallée»
- «Il serait intéressant que le tracé des zones du PLU soient redéfinies dans le cadre de la révision générale du PLU»
- «Le PLU actuel va à l'encontre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La révision du PLU va permettre de reprendre complètement le projet avec un nouveau PADD»
- «Une remarque a concerné une demande de mise en place d'une concertation en amont de chaque demande d'autorisation d'urbanisme qui réunirait mairie, voisins, maître d'œuvre pour discuter en amont autour du projet»
- «La zone UV délimite le périmètre de la ville avec des règles particulières qui ne peuvent pas être les mêmes que sur les coteaux. Cette situation doit être maintenue et clairement identifiée dans la révision du PLU»
- «Il est nécessaire que l'intérêt général prime»

Le bureau d'études a précisé qu'une étude de recensement des zones humides a été menée à l'échelle du bassin versant amont des Monts de Vologne dont Gérardmer fait partie. Cette étude détermine un certain nombre de zones humides autour du bâti qui doivent conserver leur caractère naturel et qui ne pourront de fait ne pas être construites. Dans le cadre de la Modification du PLU, ces périmètres seront reportés sur le document de zonage du PLU pour leur conférer une valeur réglementaire inconstructible.

La seconde table proposait aux participants de porter une réflexion à plus long terme pour imaginer ensemble ce que pourrait être la Ville de Gérardmer en 2040.

Au delà de ce qui est du ressort du PLU, les participants ont pu partager leurs envies, leurs visions pour le devenir de la Ville pour ouvrir le débat sur des questions comme la transition écologique, le tourisme, la spéculation foncière.

Ces réflexions permettent d'ouvrir le débat en prenant un peu de recul et seront transmises aux urbanistes en charge de la révision du PLU.

Les personnes présentes à cette table étaient :

- **Pierre Lajouge**
- **Marie-Laurence Philippe**
- **Benoit Badonnel**
- **Nicolas Antoine**
- **Grégory Poirot**
- **Cédric Niederlander**
- **Jacques Valentin**
- **Bruno Poizat**
- **Arnaud Idoux**

Et la table était animée par Aline Toussaint.

Table #2 - vision prospective Gérardmer en 2040

Les participants s'accordent sur les leviers d'actions qui doivent être creusés pour penser la ville de demain :

- Limiter les logements touristiques (résidences secondaires – locations touristiques) : mettre l'accent sur les résidences principales
- Bloquer la spéculation : mettre plus de terrains inconstructibles
- Réguler le surtourisme
- Avoir une vision à long terme : travailler un projet de ville qui ne dépend pas d'une vision calée sur un mandat politique
- Travailler à l'échelle de l'intercommunalité pour partager les actions, car les problématiques sont les mêmes
- Limiter les risques : arrêter de laisser des terrains trop accidentés se construire, limiter l'imperméabilisation des sols
- Favoriser l'accueil de la jeunesse : vieillissement de la population à regarder de près
- Faire avec ce qui est là, réhabiliter plutôt que permettre la construction neuve : encourager le renouvellement, la mutation du bâti existant
- Préserver impérativement l'environnement car il plaît encore, ne plus abattre les forêts pour de la construction
- Renforcer la présence de l'ABF : « dernier rempart de l'urbanisme » : un rôle important à jouer, surtout dans un contexte où la volonté de certains est de simplifier les règles.

La conclusion a été écourtée par manque de temps mais les participants ont constaté qu'il y aurait encore bien d'autres sujets à aborder. Ils ont souligné leur curiosité/volonté à retrouver leurs contributions dans la refonte du PLU.

La troisième table thématique a été l'occasion d'une réflexion double :

- à la fois sur la qualité architecturale des constructions à Gérardmer, qui préoccupe beaucoup les Géromois (Cf analyse des questionnaires) et qui est une notion difficile à appréhender
- et sur la participation citoyenne, que beaucoup de Géromois souhaiteraient renforcer sur les projets d'envergure de la Commune, chose difficile à mettre en place légalement puisque les dossiers d'autorisations ne sont pas consultables par les tiers avant que l'autorité administrative ne prenne un arrêté.

Les personnes présentes à cette table étaient :

- **Delphine Guettier**
- **Jérôme Derexel**
- **Maud Duvoid**
- **Jean-Luc Viry**
- **Virginie Goujard**
- **Lorène Michel**
- **Laeticia Vincent**

et la table était animée par Jérôme Thibault et Arthur Poirer.

Table #3 - qualité architecturale

- «La diversité des constructions qui est le reflet de l'histoire de la ville fabrique le patrimoine de la Ville, avec une logique de secteurs et des styles qui sont propres à chacun d'eux - des chalets sur les pistes, des maisons de maître en centre-ville..»
- «Le paysage de Gérardmer fait sa qualité, les forêts, le lac, les prairies et les habitants s'inquiètent du rythme de construction»
- «On ne peut pas réellement lutter contre la densification mais il faudrait parvenir à plus de qualité dans les constructions neuves»
- «La Ville est marquée par des grands équipements qui sont hors d'échelle par rapport au nombre d'habitants»
- «La duplication en série des constructions ne fabrique pas de qualité architecturale, il est regrettable que la logique de rentabilité prime dans les projets de construction des promoteurs»
- «L'idée de pérennité de la construction et le choix de matériaux locaux : le bois, le granit par exemple semblent être des facteurs déterminants de qualité architecturale des constructions plus que les questions de style»
- «La qualité architecturale ne se limite pas à la construction elle-même mais questionne aussi l'implantation des constructions, l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs, les clôtures et le traitement des espaces publics et des voiries»
- «Les professionnels de la construction souhaiteraient un règlement de construction qui laisse plus de place à la créativité»
- «Les habitants pensent que l'ABF devrait jouer un rôle déterminant sur la Commune en faveur de la qualité architecturale et regrette qu'il soit trop peu présent et qu'il ne puisse avoir une action cohérente sur un temps long»

Et participation citoyenne :

- «On observe aujourd'hui que la diminution de la qualité des constructions se traduit aussi par un manque d'envie des habitants d'entretenir leur terrain et par un manque de civisme généralisé»
- «Il faudrait penser la mise en place de politiques publiques incitatives, pour l'entretien des façades, les plantations..»
- «**Il faut que les Gérardmois vendent leur terrain pour des résidences principales, seul levier pour lutter contre les résidences secondaires.**»
- «Il faudrait mettre en place un événement éco-citoyen qui permettrait de fédérer les habitants et de remettre le territoire de la Commune au centre du débat»

Les diagnostics et les réflexions thématiques des trois tables ont été présentés en fin de séance à l'ensemble des participants ainsi qu'aux membres du groupement d'urbanistes et de la commission PLU.

Un temps d'échange collectif a permis de valider et préciser les propositions.

Les participants ont apprécié l'invitation à prendre part à cet atelier dans le cadre de la modification du PLU et attendent à présent la suite de la démarche et notamment la concertation dans le cadre de la mission de révision du PLU.

En cours d'intégration dans le cadre de la modification du PLU :

- «Renforcer les règles existantes pour contrôler la constructibilité sur le territoire»
 - > **Modification des règles de reculs par rapport à l'emprise publique et aux limites séparatives de propriété ainsi que la distance entre les constructions (articles 6, 7 et 8 du PLU)**

- «Faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers»
 - > **en créant des temps d'échange et de co-conception du projet**
 - Visio-conférence le 3 juillet 2021
 - Ateliers participatifs le 6 juillet 2021

A penser en suivant dans le cadre de la révision du PLU :

- « Limiter les logements touristiques »
> en essayant d'agir sur les typologies architecturales
- « Développer un projet d'intérêt général et mettre en place des échanges réunissant Mairie, riverains et maître d'oeuvre sur les projets d'envergure »
> par la mise en place de démarches de concertation
- « Agir à l'échelle de l'intercommunalité »
> en travaillant avec les Communes voisines qui rencontrent les mêmes problématiques
- « Privilégier les réhabilitations aux constructions neuves »
> en permettant la densification par les extensions
- « Préserver l'environnement »
> en intégrant les zones humides et en augmentant les surfaces naturelles
- « Renforcer la présence de la nature en ville »
> en imposant la plantation d'arbres lors de la construction, comme c'est déjà le cas dans le SPR, et en veillant au traitement des espaces non bâtis des parcelles
- « Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et la pérennité des constructions »
> en incitant à l'utilisation de ces matériaux dans l'article correspondant du PLU
- « Renforcer le rôle de l'ABF »
> en incitant les habitants à prendre connaissance de son avis
- « Encourager la créativité des constructeurs »
> par un règlement moins contraints sur certains aspects

A penser en suivant dans le cadre de la révision du PLU :

- « Veiller à la préservation des cônes de vue sur la vallée »
> en limitant ponctuellement la hauteur des constructions
- « Redéfinir les périmètre des différents zonage du PLU »
> en modifiant la carte des secteurs
- « Mettre en cohérence les différents documents réglementaires »
> en reprenant le PADD une fois la révision du PLU effectuée
- « Construire une vision à long terme »
> qui dépasse le temps des mandats politiques
- « Simplifier les règles »
> par un règlement plus accessible et plus clair
- « Classer des terrains inconstructibles »
> limiter la densification

A penser en parallèle des actions sur le PLU :

- «Réguler le sur-tourisme»
> en incitant les habitants et les touristes à plus de civisme
- «Favoriser les comportements citoyens en faveur du cadre de vie»
> en organisant un grand événement éco-citoyen sur la Commune
- «Encourager l'auto-régulation des Gérômois au moment de la vente des terrains»
> en questionnant les acheteurs sur leur projet et en résistant aux pressions des promoteurs

A penser par les Gérômois :

- limiter la division de leur parcelle
- vendre aux locaux
- vendre pour de la résidence principale
- Dialoguer avec les voisins avant tout projet de construction
- Sensibiliser leur touriste au bien-vivre ensemble